

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 27 FEV. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe CHRISTMANN, inspecteur général d'administration de l'État, inspecteur général du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Dominique BEAUX-GULYAS, administratrice civile, chargée de mission, service des affaires financières et générales, secrétariat général ;
- Monsieur Christian BROSSARD, attaché d'administration de l'État principal, secrétaire général, école nationale supérieure d'architecture de Paris-la-Villette ;
- Madame Véronique CHARLOT, attaché d'administration de l'État hors classe, directrice adjointe, direction régionale des affaires culturelles de Bretagne ;
- Monsieur Franck CLAUDE, attaché d'administration de l'État principal, chef du bureau des agents du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile, direction des ressources humaines, département du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Dominique BEAUX-GULYAS, administratrice civile, chargée de mission, service des affaires financières et générales, secrétariat général.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 FEV. 2018

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY